Volet B Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur *19306550* belge



N° d'entreprise : 0720495610

Dénomination : (en entier) : Wapi4Finance

(en abrégé):

Forme juridique: Société privée à responsabilité limitée

Siège: Place de la Chapelle 25

(adresse complète) 7540 Kain

CONSTITUTION (NOUVELLE PERSONNE MORALE, OUVERTURE Objet(s) de l'acte :

SUCCURSALE)

D'un acte reçu en date du 7 février 2019 par Maître Christian Quiévy, notaire à la Résidence d'Antoing, il résulte que :

1. Fondateurs - Dénomination:

1. La société privée à responsabilité limitée Stekelorum Management, constituée par acte du notaire soussigné, du 30 janvier 2019, publié aux annexes du Moniteur Belge du 1er février suivant, sous la référence 19305166, enregistrée sous le numéro d'entreprise 0719.588.956 et ayant son siège social à Tournai (Esplechin), rue Longue, 76.

lci représentée par son gérant statutaire, conformément à l'article 13 des statuts, savoir Monsieur STEKELORUM Julien, domicilié à Tournai (Esplechin), rue Longue, 76;

- 2. La société privée à responsabilité limitée Benoît Jacquart Management, constituée par acte du notaire soussigné, du 30 janvier 2019, publié aux annexes du Moniteur Belge du 1er février suivant, sous la référence 19305253, enregistrée sous le numéro d'entreprise 0719.589.154 et ayant son siège social à Tournai (Kain), rue des Thermes, 2.
- Ici représentée par son gérant statutaire, conformément à l'article 13 des statuts, savoir Monsieur JACQUART Benoît Marie, domicilié à Tournai (Kain), rue des Thermes, 2;
- 3. La société privée à responsabilité limitée Damien Vandermeersch Management, constituée par acte du notaire soussigné, du 30 janvier 2019, publié aux annexes du Moniteur Belge du 1er février suivant, sous la référence 19305118, enregistrée sous le numéro d'entreprise 0719.588.758 et ayant son siège social à Mouscron (Herseaux), avenue Antonio Vivaldi.
- Ici représentée par son gérant statutaire, conformément à l'article 13 des statuts, savoir Monsieur VANDERMEERSCH Damien Jacques, domicilié à Mouscron (Herseaux), avenue Antonio Vivaldi, 53;
- 4. La société privée à responsabilité limitée Thomas Voisin Management, constituée par acte du notaire soussigné, du 30 janvier 2019, publié aux annexes du Moniteur Belge du 1er février suivant, sous la référence 19305147, enregistrée sous le numéro d'entreprise 0719.589.055 et ayant son siège social à Tournai (Kain), Place de la Chapelle, 25.

lci représentée par son gérant statutaire, conformément à l'article 13 des statuts, savoir Monsieur VOISIN Thomas, domicilié à Tournai (Kain), Place de la Chapelle, 25;

ont constitué une société privée à responsabilité limitée dénommée « Wapi4Finance ».

2. Siège Social

Le siège social est établi à Tournai (Kain), Place de la Chapelle, 25.

3. Objet

La société a pour objet l'activité d'agent déléqué de BNP Paribas Fortis SA, pour les produits bancaires et l'activité de sous agent de BNP Paribas Fortis SA pour les produits d'assurances. Elle peut accomplir toutes les opérations qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement la réalisation de son objet social.

Elle peut accomplir, pour compte propre, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Réservé au Moniteur belge

Volet B - suite

Elle peut également accomplir toutes les opérations, activités et transactions généralement quelconques, en matière immobilière pour compte propre. Les opérations de courtier immobilier sont exclues.

4. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital

Le capital social est fixé à vingt mille (20.000,00) euros. Il est divisé en deux cents (200) parts sans valeur nominale, représentant chacune un/deux centième (1/200ème) de l'avoir social. Les parts souscrites sont libérées intégralement, tel qu'il résulte d'une attestation de la banque BNP Paribas Fortis.

6. Gérance

Dans l'hypothèse où la société ne comporte qu'un seul associé, elle est administrée par l'associé unique, nommé avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale.

En cas de pluralité d'associés, la société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou morales, associés, nommés avec ou sans limitation de durée et pouvant, s'ils sont nommés dans les statuts, avoir la qualité de gérant statutaire.

L'assemblée qui nomme le ou les gérant(s) fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité, leurs pouvoirs. A défaut d'indication de durée, le mandat de gérance sera censé conféré sans limitation de durée.

Les gérants ordinaires sont révocables ad nutum par l'assemblée générale, sans que leur révocation donne droit à une indemnité quelconque.

Sont désignés en qualité de gérants statutaires sans limitation de durée :

- la société privée à responsabilité limitée **Stekelorum Management**, enregistrée sous le numéro d' entreprise 0719.589.154 et ayant son siège social à Tournai (Esplechin), rue Longue, 76, ici représentée par son gérant statutaire, conformément à l'article 13 des statuts, savoir Monsieur STEKELORUM Julien, né à Tournai, le 2 décembre 1986, domicilié à Tournai (Esplechin), rue Longue, 76.
- la société privée à responsabilité limitée **Benoît Jacquart Management**, enregistrée sous le numéro d'entreprise 0719.588.956 et ayant son siège social à Tournai (Kain), rue des Thermes, 2, ici représentée par son gérant statutaire, conformément à l'article 13 des statuts, savoir Monsieur **JACQUART Benoît** Marie, né à Tournai, le 13 mars 1974, domicilié à Tournai (Kain), rue des Thermes, 2.
- la société privée à responsabilité limitée **Damien Vandermeersch Management**, enregistrée sous le numéro d'entreprise 0719.588.758 et ayant son siège social à Mouscron (Herseaux), avenue Antonio Vivaldi, ici représentée par son gérant statutaire, conformément à l'article 13 des statuts, savoir Monsieur **VANDERMEERSCH Damien Jacques**, né à Linselles, le 4 juillet 1972, domicilié à Mouscron (Herseaux), avenue Antonio Vivaldi, 53.
- la société privée à responsabilité limitée **Thomas Voisin Management**, enregistrée sous le numéro d'entreprise 0719.589.055 et ayant son siège social à Tournai (Kain), Place de la Chapelle, 25, ici représentée par son gérant statutaire, conformément à l'article 13 des statuts, savoir Monsieur **VOISIN Thomas,** né à Tournai, le 21 novembre 197, domicilié à Tournai (Kain), Place de la Chapelle, 25.

Les gérants statutaires ne peuvent être révoqués que par une décision unanime des associés, le ou les gérants compris, si ceux-ci sont eux-mêmes associés. Leurs pouvoirs ne sont, en outre, révocables en tout ou en partie que pour motifs graves par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour les modifications aux statuts.

La démission forcée des gérants statutaires prend effet immédiatement après la décision de l'assemblée générale.

Pouvoirs du gérant

S'il n'y a qu'un seul gérant, la totalité des pouvoirs de la gérance lui est attribuée, avec la faculté de déléguer partie de ceux-ci.

S'ils sont plusieurs et sauf organisation par l'assemblée générale d'un collège de gestion, chaque gérant agissant seul, peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sous réserve de ceux que la loi et les statuts réservent à l'assemblée générale. Chaque gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant, y compris dans les actes où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel.

7. Assemblée générale

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année le premier vendredi du mois de juin à dix

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Réservé au Moniteur belge

Volet B - suite

heures, au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

8. Exercice social

L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Dispositions temporaires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour du dépôt et se terminera le trente et un décembre deux mille vingt.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en juin deux mille vingt et un.
- 3) Les comparants ne désignent pas de commissaire-réviseur.

Extrait analytique délivré par le notaire Christian Quiévy, à Antoing, déposé avec une expédition de l'acte constitutif.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au verso: Nom et signature.